

# 4<sup>ème</sup> RALLYE VHC DES VINS DE CHINON ET DU VERON 26 et 27 juin 2026

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

---

### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement** : dès l'obtention du permis d'organisation de la FFSA

**Ouverture des engagements** : dès l'obtention du permis d'organisation de la FFSA

**Clôture des engagements** : lundi 15 juin 2026 à minuit cachet de la Poste faisant foi

**Parution du carnet d'itinéraire** : dimanche 22 juin à 8h15

**Dates et heures des reconnaissances** : dimanche 21 juin de 8h30 à 18 h. Vendredi 26 juin de 8h à 17h30 (3 passages maxi par spéciale)

**Vérifications des documents et des voitures** :

- ➔ Vérifications administratives vendredi 26 juin de 11h30 à 16h30 - salle polyvalente de Beaumont en Véron ;
- ➔ Vérifications techniques vendredi 26 juin de 12h à 17h – Garage Ford Chinon, 15 rue Pierre Latécoère, Chinon.

**Heure de mise en place du parc de départ** : le vendredi 26 juin à partir de 12h – parking LVVD, Rue Bernard Palissy, Chinon

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs** : le vendredi 26 juin à 14h – salle polyvalente de Beaumont en Véron

**Publication des équipages admis au départ et des heures** : le vendredi 26 juin à 17h30

**Publication des ordres de départ** : le vendredi 26 juin à 18h00

**Départ de l'étape 1** : vendredi 26 juin à 19h00 pour le 1<sup>er</sup> concurrent VHC, 1<sup>er</sup> concurrent moderne 15 minutes après le dernier VHC – parking LVVD, Rue Bernard Palissy, Chinon

**Arrivée de l'étape 1** : vendredi 26 juin, à partir de 19h53 pour le 1<sup>er</sup> concurrent VHC, 1<sup>er</sup> concurrent moderne 15 minutes après le dernier VHC – salle polyvalente de Beaumont en Véron

**Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de l'étape 2** : vendredi 26 juin à 22h30

**Départ de l'étape 2** : samedi 27 juin à 9h00 pour le 1<sup>er</sup> concurrent VHC, 1<sup>er</sup> concurrent moderne 15 minutes après le dernier VHC, suivant classement de l'étape 1 (hors pénalités) – salle polyvalente de Beaumont en Véron

**Arrivée finale du rallye** : samedi 27 juin à partir de 19h08 (1<sup>er</sup> concurrent VHC) – salle polyvalente de Beaumont en Véron

**Vérifications finales** : Garage Ford Chinon, rue Pierre Latécoère, 37500 CHINON au taux horaire de 60 € TTC.

**Publication des résultats du rallye** : Salle polyvalente de Beaumont en Véron, 30 min maxi après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

**Remise des prix** : dès la fin du rallye à l'issue du délai de réclamation.  
Envoi des prix en argent dans le courant de la semaine suivante.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ACO Perche et Val de Loire en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Rabelais en qualité d'organisateur technique, organisent un rallye national dénommé 4<sup>ème</sup> RALLYE VHC DES VINS DE CHINON ET DU VERON les 26 et 27 juin 2026.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire (visa n° LSAC-VDL 15/2026 du 4 avril 2026) et a reçu le permis d'organisation FFSA numéro 411 en date du 12 mai 2026.

## Comité d'Organisation

---

**Président** : Monsieur Ludovic MEUNIER  
Téléphone : 06 70 60 92 15 (après 18h)  
Mail : lm.traiteurs@orange.fr

**Membres** : les membres de l'écurie RABELAIS

### Secrétariat du Rallye :

Jusqu'au mercredi 24 juin, Rallye des Vins de Chinon et du Véron, Chez Mademoiselle Katia HAUSPIEZ, 18 rue des Erables, 37500 CINAIS  
Mail : cat22.hauspiez@orange.fr  
Téléphone : 06 80 71 84 62

**N'EST PAS en charge des inscriptions !**

### Permanence du Rallye :

Jusqu'au mercredi 24 juin : Monsieur Aymeric LAMBERT : 06 80 26 62 04  
Et à partir du jeudi 25 juin : salle polyvalente de Beaumont en Véron,  
Contacts : Mademoiselle Katia HAUSPIEZ, Monsieur Ludovic MEUNIER ou Monsieur Aymeric LAMBERT  
Téléphones : 06 80 71 84 62 / 06 70 60 92 15 / 06 80 26 62 04

## Organisateur technique

---

**Nom** : ECURIE RABELAIS

**Adresse** : Mairie de Beaumont en Véron, rue du 8 Mai 1945, 37420 BEAUMONT EN VERON

### 1.1P. OFFICIELS

#### Commissaires Sportifs :

Président :	M. GUILLIER Gilles	Licence 2504 / 1507
Membres :	M. COULON Thierry	Licence 4777 / 1201
	M. DEHAN Luc	Licence 6495 / 1202

#### Directeurs de Course :

##### PC COURSE

Directeur	M. ROGER Jean-Luc	Licence 1030 / 1507
Directeurs adjoints :	M. LORRE Joseph	Licence 10395 / 1202
	M. PAGE Jean-Luc	Licence 4727 / 1507
	M. BELY Jean	Licence 154422 / 1202

Responsable classements :	M. Matthieu BONNAUD	Chronolive
---------------------------	---------------------	------------

#### ES 1 – 3 – 5 – 7 ES BEAUMONT EN VERON

Directeur ES :	M. MERLIOT Gilles	Licence 10396 / 1202
Directeur adjoint ES :	M. DUMOND Rémy	Licence 3808 / 1511

#### ES 2 – 4 – 6 ES BOUCHARDAIS

Directeur ES :	M. FAYAT Yoann	Licence 47522 / 1507
Directeur adjoint ES :	M. PERRIER Jean-Christophe	Licence 4884 / 1507
DC point intermédiaire :	M. BONNAY Jean-Marc	Licence (en attente)
DC adj. point intermédiaire :	M. FRAIGNE Melvin	Licence 253226 / 1507

#### Commissaires Techniques :

Responsable	M. GOURDON Luc	Licence 163936 / 1202
	M. BEREAU Régis	Licence 136886 / 1201
	M. CANO Santiago	Licence 35161 / 1201
	M. DAMENET Paul	Licence 307691 / 1201
	M. PINAULT Lionel	Licence (en attente)
	M. TIPHAINE Romain	Licence 155300 / 1201
	M. BARBAUD Yohan	Licence 149794 / 1201

#### Chargés des relations avec les concurrents :

M. JOANOVITS Henri	Licence (en attente)
M. BEAU Maxime	Licence (en attente)
Mr SEGOUIN Jean-Marc	Licence 3352 / 1501

#### Directeur de course véhicule tricolore

M. BOURCIER Joël	Licence 6549 / 1504
------------------	---------------------

#### Commissaire véhicule damier

M. DENIS Thibault	Licence 243571 / 1507
-------------------	-----------------------

#### Commissaire véhicule ouvreur 000

M. BRUN André	Licence (en attente)
---------------	----------------------

#### Directeur de course véhicule ouvreur 00

M. FAUVEL Serge	Licence 2517 / 1507
-----------------	---------------------

#### Médecin ES Beaumont en Véron

Dr GODCHAUX Sylvain

#### Médecin Département ES Bouchardais

Dr DIACONO Dominique

#### Médecin point intermédiaire

Dr EL KISSI Othmane

**Chargé des relations avec la presse :** M. MEUNIER Ludovic et M. BERLEAU Stéphane (Ecurie Rabelais)

Tous les officiels du rallye, même ne figurant pas sur ce règlement, à l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, sont déclarés compétents en tant que juges de fait.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le "4<sup>ème</sup> RALLYE VHC DES VINS DE CHINON ET DU VERON" compte pour :

- La Coupe de France des rallyes VHC F.F.S.A. 2026 coefficient 2
- Les Championnats de la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire
- Les Trophées des pilotes et copilotes de rallyes de l'ACO.

#### 1.3P. VERIFICATIONS

Chaque concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité.

Les équipages engagés ne recevront pas de convocation individuelle pour les vérifications qui auront lieu :

**Vérifications administratives :** Salle Polyvalente de Beaumont en Véron  
Le vendredi 26 juin de 11h30 à 16h30

**Vérifications techniques :** Garage Ford, 15 rue Pierre Latécoère à Chinon  
Le vendredi 26 juin de 12h à 17h

Dès la fin des vérifications de la voiture, celle-ci devra être conduite sans délai au parc fermé (parking LVVD, Rue Bernard Palissy, Chinon).

La voiture devra être conduite par l'un des membres de l'équipage, admis à piloter pendant la course.

Le Code de la route devra être scrupuleusement respecté.

**Les vérifications finales** seront effectuées chez : Ford Chinon  
Rue Pierre Latécoère, 37500 CHINON

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** La procédure d'inscription sera précisée par un communiqué de l'organisation.

**3.1.10P.** Le nombre total d'engagés du rallye moderne et du rallye VHC est fixé à 150 concurrents maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- ➔ Avec la publicité facultative des organisateurs : 440 € + 12 € pour la géolocalisation
- ➔ Sans la publicité facultative des organisateurs : 880 € + 12 € pour la géolocalisation

Chèque à l'ordre de : ECURIE RABELAIS

Chèque de caution de 150 € pour le système de géolocalisation à l'ordre de : ET GEOCHRONO

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents dont l'engagement aura été refusé et au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec une éventuelle retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande de sa part parvienne à l'organisateur par courrier ou mail.

La retenue sera de :

- ➔ 40 % pour les forfaits reçus moins de 2 jours avant le rallye
- ➔ 100% pour les forfaits non déclarés

### **3.3P. ORDRE DE DÉPART**

**3.3.1.** 1<sup>ère</sup> étape : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête).

2<sup>nde</sup> étape : Les concurrents seront reclassés sur la base du classement général de l'ES 1.

**3.3.5.** Road book :

Le road book pourra être retiré à la salle polyvalente de Beaumont en Véron le dimanche 21 juin de 8h15 à 14h et le vendredi 27 juin de 7h45 à 17h30.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. Voitures Admises**

Conforme au règlement standard FFSA

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

**Le parc d'assistance sera situé dans la zone industrielle de Chinon. Les concurrents ne pourront s'installer que dans les zones autorisées et balisées (voir plans).**

Il est rappelé que le piquetage ou le marquage au sol par tout procédé non-effacé dès la fin du rallye est strictement interdit.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion (article 4.3.1.2 du règlement standard des rallyes).

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P Identification des voitures**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **5.2P Publicité**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 25<sup>ème</sup> RALLYE DES VINS DE CHINON ET DU VERON représente un parcours de 267,6 km.

Il est constitué de 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 96,1 km.

Les épreuves spéciales sont :

**ES 1 - 3 - 5 - 7 : ES BEAUMONT EN VERON (6,7 km)**

**ES 2 - 4 - 6 : ES BOUCHARDAIS (23,1 km)**

Parc de départ : parking LVVD, Rue Bernard Palissy, Chinon

Parc fermé, d'arrivée et de regroupement : parking salle polyvalente de Beaumont en Véron

Parc d'assistance : voir article 4.3P.

**Tableau d'affichage officiel** : application gratuite Sportity (à télécharger sur un smartphone)

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le dimanche 21 juin de 8h30 à 18h et le vendredi 26 juin de 8h00 à 17h30 (rappel : 3 passages maximum dans chaque spéciale).

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

#### **7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON**

Les vérifications techniques des concurrents souhaitant repartir le samedi matin après abandon le vendredi auront lieu samedi 27 juin de 8h à 8h30 à la salle polyvalente de Beaumont en Véron.

### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>4<sup>ème</sup></b>	
<b>SCRATCH</b>	350	150	75		
<b>GROUPE</b>	100	50			Si 5 à 12 partants
	150	75	40		Si + de 12 partants
<b>CLASSE</b>	250	100			Si 4 à 6 partants
	300	125	50		Si 7 à 12 partants
	350	150	75	40	Si + de 12 partants
<b>100% FEMININ</b>	150				Si + de 3 partantes
	300	150			Si + de 5 partantes

Il n'y aura pas de regroupement de classes.

Les prix aux Scratch, Groupe et Classe seront cumulables.

Tous les concurrents ralliant l'arrivée finale du rallye seront récompensés.

**Remise des prix** : La distribution des prix matériels aura lieu le samedi 27 juin à l'issue du délai de réclamation. **Les prix en argent seront envoyés par courrier dans la semaine suivante.**

### **ANNEXES**

Les annexes (plans et tableau de marche notamment) sont à consulter sur l'application Sportity ou sur le site internet de l'Ecurie :

<http://ecurierabelais.e-monsite.com>

